

S E R M O N

D E U X I E M E

DE NOSTRE

COMMUNION

A V E

J E S U S C H R I S T.

Rom. chap. 8. v. 1. *Ainsi donc il n'y a nulle condamnation à ceux qui sont en Jesus-Christ, qui ne cheminent point selon la chair, mais selon l'esprit.*

Moyse au 8. du Deuteronomie parlant au peuple d'Israël, comme introduit en la terre de Canaan, & délivré de ses ennemis corporels, l'exhorte de se donner garde de deux extrémités vicieuses, trop ordinaires à l'homme, quand il se voit délivré de ses maux : l'une est la présomption, pour s'attribuer la louange & la gloire

B f

gloire de son heureuse condition; l'autre est la sécurité & la licence charnelle par laquelle on s'abandonne à une vie dissolue dans la prospérité. *Pren garde*, dit-il, *que tu ne dtes en ton cœur, ma puissance & la force de ma main m'a acquis ces facultez,*
v. 17. & derechef, que mangeant & buvant, &
v. 12. estant rassasié, ton cœur ne s'esleve, & que
14. tu n'oublies l'Eternel ton Dieu, qui t'a tiré hors du pays d'Egypte, de la maison de servitude.
 L'Evangile parlant à l'homme délivré de ses ennemis spirituels, va soigneusement au devant de ces deux vices-là. Car contre la présomption de sa propre justice ou de son mérite, il luy met incessamment Jesus-Christ devant les yeux, afin qu'il sçache, que c'est de luy & par luy, & non pas de sa propre justice qu'il tient ce qu'il y a de bon en sa condition: & contre la sécurité & licence charnelle, il exhorte perpétuellement à la sanctification par la mortification du vieil homme en ses membres.

C'est ce que nous voyons particulièrement en ce l. v. du chap. 8. de l'Epistre aux Romains, duquel nous commençâmes dernièrement l'exposition. Car l'Apostre pour consoler le fidele contre les restes du peché, dont il avoit parlé au chap. précédent, y propose la délivrance du fidele;
 &

& son exemption de toute condamnation, puis il ajoute incontinent deux conditions, l'une d'estre en Jesus-Christ, l'autre de ne cheminer point selon la chair, mais selon l'esprit. La premiere, afin que s'il se voit exempt de malediction, il en reconnoisse la cause non point en sa propre personne, mais en celle de Jesus-Christ, par la communion qu'il a avec luy. La seconde, afin qu'il ne pense point qu'estant delivré de condamnation, il lui soit permis de suivre les convoitises charnelles, mais qu'il sçache que s'il a ce dessein & cette resolution, il n'est point de ceux qui sont en Jesus-Christ, & auxquels il n'y a nulle condamnation, parce que ceux qui ont cet avantage cheminent selon l'esprit, & non point selon la chair, & c'est ce que nous avons à vous exposer maintenant moyennant l'aide de Dieu. Mais il faut se souvenir quel est l'ordre des matieres contenues en ce verset. Nous vous dismes dernièrement que nous y avons deux parties. Premièrement, le privilege d'estre exempts de condamnation. Secondement, qui sont ceux qui ont cette exemption, à sçavoir ceux qui ont ces conditions d'estre en Jesus-Christ, & de ne cheminer point selon la chair, mais selon l'esprit. Conditions dont la premiere est la cause & le fondement du

privilege, & l'autre en est le tefmoignage & la marque. Car si vous demandez la cause & la vraie raison pourquoy il n'y a point de condamnation au fidele? C'est parce qu'il est en Jesus-Christ. Et dérechet si vous voulez connoistre, si vous estes de ceux qui sont en Jesus-Christ & auxquels il n'y a point de condamnation, c'est si vous cheminez non selon la chair, mais selon l'esprit: Qu'ainsi és deux parties de ce verset nous avions trois points, la Justification, la Communion à Jesus Christ, & la Sanctification. La Justification comme le privilege, la Communion à Jesus-Christ, comme le fondement & la cause de ce privilege, & la Sanctification, comme un effect & un tefmoignage tant du privilege que de son fondement. Au privilege, nous vismes que nous avions trois poincts, à sçavoir le privilege, la grandeur & la circonstance, duquel le sens étoit non, comme veulent nos adversaires, que le fidele soit si parfaitement régénéré, qu'il n'y a rien en luy qui soit digne d'estre condamné, & que la concupiscence qu'il a encore ne soit un vrai & propre péché digne de la malediction, mais qu'il y a à la verité en l'homme des restes de péché qui méritent la condamnation, mais qu'ils sont pardonnez & remis, tellement que ce qu'il

qu'il n'y a point de condamnation au fidele, ce n'est point que ces restes ne soyent point peché, mais c'est qu'ils ne sont point imputez, comme David déclare la beatitude de l'homme à qui Dieu n'impute point le peché. Quant à la grandeur de ce privilege, en ce que l'Apostre ne dit pas seulement qu'il n'y a pas de condamnation, mais par un terme qui exclut universellement, il dit qu'il n'y a *Nulle* condamnation, & cela encore contre nos adversaires, qui exemptent le fidele seulement d'une condamnation éternelle aux Enfers, & non d'une condamnation temporelle en Purgatoire. Enfin nous vîmes la circonstance du temps en ce privilege que l'Apostre remarque, disant, que c'est *maintenant qu'il n'y a nulle condamnation*, pour distinguer entre nostre estat sous la Loy, & nostre estat sous la Grace, le temps de nostre mort en peché, & le temps de nostre vocation efficace par la foy. Reste donc maintenant que nous examinions le fondement de ce privilege, à sçavoir nostre communion au Fils de Dieu en ces termes, d'estre *en Jesus-Christ*, remettant la seconde condition à une autre action.

Nous lisons que nostre premier pere A-
dam, contre l'ire de Dieu se cachoit entre
les arbres du jardin, & couvroit sa nudité

En Je-
sus-
Christ.

Apoc.
22. 2.

de feuilles de figuier, ici nous apprenons à nous cacher & retirer contre la condamnation de la justice de Dieu en Jésus-Christ qui est le vrai arbre de vie du Paradis, portant des fruits chaque mois, & dont les feuilles mêmes sont pour la santé des Gentils. Dieu pour un singulier avantage donna autrefois sa nuée aux enfans d'Israël, pour les couvrir contre les ardeurs du soleil, & contre les injures de l'air; mais ici nous voyons que Dieu donne au fidele, non une nuée pour couverture contre l'ardeur de la malediction & de la condamnation de la Loy, mais son propre Fils pour estre en luy exempts de toute condamnation, pour y estre comme dans une cachette contre tous dangers & tous maux. C'est celui dont Esaie parle au 32. de ses Révélations disant, *Ce personnage sera comme le lieu auquel on se retire à couvert arriere du vent & comme la cachette contre la tempeste.* Ici, Fideles, Jésus-Christ ne parle pas seulement d'estre avec nous, d'estre à nostre main droite, mais mesmes de nous mettre en luy, comme en son cœur; & dans ses entrailles propres, afin que tu sçaches que si tu es en Jésus-Christ tu n'as rien à craindre: car quel mal y a-t-il, qui puisse pénétrer jusques dedans Jésus-Christ, pour t'y trouver & pour t'y perdre. Ici peut dire le fidele qu'il a l'Eternel pour sa
re-

retraite, & qu'il ne craindra point. Aussi le Prophete Nahum au chap. 1. de ses Revelations, après avoir représenté la venue vengeresse du Seigneur, que les montagnes en tremblent, & que les costaux s'en écoulent, & que la terre monte en feu à cause de sa présence: Et après avoir dit, qui subsistera devant son indignation, & qui demeurera ferme en l'ardeur de sa colere? Sa fureur s'espend comme un feu, & les rochers se demolisent devant luy: il ajouste après, que l'Eternel luy-mesme est une forteresse où il faut se retirer contre cette fienne indignation. L'Eternel est bon, dit-il, il est une forteresse au temps de destresse, & reconnoist ceux qui se retirent vers luy; pour nous montrer que c'est en luy qui est l'Eternel nostre justice, que nous demeurerons fermes contre les maledictions de la Loy: comme aussi l'Apostre St. Paul ayant dit au 3. des Philip. qu'il reputé toute chose comme fiente afin qu'il gagne Christ, ajoute incontinent, & que je sois trouvé en luy, ayant non point ma justice qui est de la Loy, mais celle qui est par la foy de Christ, à sçavoir la justice qui est de Dieu par la foy. Comme s'il vouloit dire, que s'il est trouvé en foy-mesme, & considéré en ses œuvres il faudra qu'il s'escrie, Miserable que je suis, qui me délivrera? alors il ne pourra subsi-

subsister, mais que s'il est trouvé en Jesus-Christ, il sera couvert contre les orages de la Loy ; pour montrer qu'il en prend de Jesus-Christ, comme des maisons des enfans d'Israël en Egypte, arrosées és posteaux de leurs portes du sang de l'agneau. Ceux qui estoient dedans estoient couverts contre le glaive de l'Ange destructeur, mais hors d'elles il n'y avoit aucun salut. Or cette communion nous étoit jadis figurée en la personne du Sacrificateur, qui portoit sur son cœur douze pierres dans lesquelles estoient gravez les noms des douze Tribus des enfans d'Israël, tellement que le Souverain Sacrificateur comparoissant devant Dieu, tout le peuple y comparoissoit en luy, pour nous montrer que Jesus-Christ nostre Souverain Sacrificateur a les fideles, comme en sa poitrine & en son cœur, par l'affection qu'il leur porte, & que luy & les fideles ne sont que comme un corps devant Dieu, que luy comparoissant tous les croyans ont comparu en luy. Dont l'Apôstre 2. Cor. 5. 14. dit que nous tenons cela pour certain, que si un est mort pour tous, tous aussi sont morts : & à cause de cette union nous voyons 1. Cor. 12. 12. que les fideles & Jesus-Christ ensemble portent le mesme nom, à sçavoir celuy du chef, estant appelez Christ : Comme le corps

Exod.

28. 24.

29.

portera

sur son

cœur les

noms

des en-

fans

d'Israël

au pec-

toral de

juge-

ment

&c.

quand

il en-

trera au

lieu

saint,

&c.

corps est un, dit l'Apostre, & a plusieurs membres, mais tous les membres de ce corps qui est un, encore qu'ils soyent plusieurs sont un corps, en telle maniere, dit-il, est Christ. Car nous avons tous été baptisez en un mesme esprit, pour estre un mesme corps : soit Juifs, soit Grecs, soit serfs, soit francs : & au 1. chap. de l'Epist. aux Ephesiens l'Apostre appelle l'Eglise non seulement le corps de Jesus-Christ, mais mesme son accomplissement : Dieu, dit-il, a donné Jesus-Christ sur toutes choses pour estre chef à l'Eglise, laquelle est son corps & l'accomplissement de celuy qui accomplit tout en tous, pour vous montrer que cete communion à Jesus-Christ est telle que Jesus-Christ qui accomplit toutes choses, s'estimerait sans elle en qualité de chef en quelque façon imparfait & non accompli. Cette communion nous est représentée en l'Ecriture par plusieurs termes & par diverses similitudes.

Quant aux termes, elle est premierement représentée par ceux-ci d'estre en luy; comme au 14. de St. Jean v. 20. Je suis en mon Pere, & vous en moy, & moy en vous. 2. Cor. 5. 17. Si quelqu'un est en Christ, qu'il soit nouvelle creature : Mais aussi par plusieurs autres, comme qu'il habite en nous. Eph. 3. 17. Christ habite en vos cœurs par la foy. Qu'il demeure en nous & nous en

en

en luy. St. Jean. 14. 23. Si quelqu'un m'aime, il gardera ma parole, & mon Pere l'aimera, & nous viendrons à luy & ferons nostre demeure chez luy. Et au chap. 6. v. 56. Celuy qui mange ma chair & qui boit mon sang, *demeure en moy & moy en luy*: & au 3. des Galat. l'Apostre dit que nous *vestons Jesus-Christ*: Vous tous, dit-il, qui avez esté baptisez en Christ, *avez esté revestus de Christ*. Et au 3. des Hebr. v. 14. il dit que nous sommes *faits participans de Jesus-Christ*. Nous avons, dit-il, *esté faits participans de Jesus-Christ*, voire si nous tenons ferme jusques à la fin, le commencement de ce qui nous soustient: & au 1. chap. de la 1. aux Corinth. v. 9. il dit, que nous sommes *appelez à la communion* de Jesus-Christ: Dieu, dit-il, est fidele par lequel vous avez esté appelez à la communion de Jesus-Christ son fils nostre Seigneur. 1. Cor. 6. 17. il use d'un mot qui emporte que nous sommes *collez au Seigneur*, pour montrer l'efficace & la force de cette communion: *Celuy*, dit-il, *qui est collé au Seigneur* est un meisme esprit avec luy.

Quant aux *similitudes*, l'Ecriture nous en montre plusieurs. Je dis *plusieurs*, pour nous montrer que cette communion est *inoffable*, & que nous ne devons pas nous arres-

arrester à une particulièrement, pour nous y imaginer quelque chose de charnel.

Premièrement elle nous represente la communion que le lien du mariage apporte entre le mari & la femme, comme aussi Jesus-Christ appelle ordinairement l'Eglise au Cantique des Cantiques ^{chap.} son épouse, & c'est d'autant que par le ^{4. v. 8. &c.} mariage, l'homme & la femme ne sont qu'un corps, une chair & un sang, comme Adam appella Eve chair de sa chair, & os de ses os; & de même en parlé l'Apôtre quant à Jesus Christ & à l'Eglise. Ephes. 5. *Le mari*, dit-il, est le chef de la femme, ainsi que Christ est le chef de l'Eglise, & pareillement est le sauveur de son corps: & après, les maris doivent aimer leurs femmes comme leurs propres corps, qui aime sa femme, il aime soy même, car personne n'eut jamais en haine sa chair, mais il la nourrit, & il l'entretient comme aussi fait le Seigneur l'Eglise, car nous sommes membres de son corps, estans de sa chair & de ses os. Et après il ajoute, ce mystere est grand, or je parle touchant Christ & l'Eglise. *Grand mystere* que des creatures viles & pécheresses, ayent telle communion avec le Fils de Dieu, qu'ils ne sont maintenant qu'une chair, que même le Fils de Dieu leur

leur donne par ce lien la communion de tout ce qu'il possède, non de ses biens seulement, mais aussi de son corps.

II. Nous est représentée *l'union d'un édifice*, & l'étroite liaison que les pierres ont avec leur fondement, au chap. 2. de l'Epist. aux Ephés. vers. 19. Vous n'êtes plus étrangers & forains, mais combourgeois des Saints & domestiques de Dieu, étant édifiez sur le fondement des Prophetes & des Apostres, Jesus-Christ luy-même étant la maitresse pierre du coin, en qui tout l'édifice rapporté & ajusté ensemble se leve pour estre un temple saint au Seigneur. Et 1. St. Pierre 2. 4. Vous approchant du Seigneur la pierre vive qui a esté rejetée des hommes, mais qui est éléue & précieuse envers Dieu : vous aussi comme des pierres vives, estes édifiez pour estre une maison spirituelle. Et c'est cette pierre de laquelle il nous montre encore la communion, sur laquelle il a dit qu'il édifiera son Eglise, & que les portes d'Enfer ne prévaudront point contre elle, qui est ce que dit ici l'Apostre, qu'il n'y a aucune condamnation à ceux qui sont en Jesus-Christ.

III. Nous est aussi montrée la communion que les *viandes estans mangées* obtiennent avec nos corps, car elles deviennent parties

ties de nostre substance. Ainsi il nous est parlé de manger la chair de Jesus-Christ, & de boire son sang, afin que nous sachions que comme les viandes par la manducation deviennent nostre propre substance, aussi par la foy Jesus-Christ & nous devenons une même chair, un même corps, comme vous voyez qu'en St. Jean ch. 6. la foy & la manducation, ou le manger & le boire, sont pris pour termes équivalens vers. 35. *Je suis, dit-il, le pain de vie: qui vient à moy, n'aura point de faim: & qui croit en moy, n'aura jamais soif, & c'est à cause de la convenance, que la foy & le manger & le boire ont en leur effect, qui est la communion, ou la conjonction de leur objects. Car comme la manducation unit les viandes à nostre corps, pour estre une même chair, aussi la foy nous unit à Jesus-Christ, pour estre un même corps & une même chair avec luy: ainsi ce qu'est la manducation au corps, cela est la foy à l'ame. La manducation est le moyen par lequel les viandes sont unies à nos corps, aussi la foy est le moyen par lequel nous sommes unis à Jesus-Christ, & davantage que comme les viandes ne nous nourrissent pas si elles sont hors de nous, il faut qu'elles soyent mangées & entrent dans nos corps pour leur estre nourriture: aussi Jesus-Christ*

Christ ne nous vivifie point si nous demeurons hors de luy, & s'il ne vient habiter dans nos cœurs par la foy. Ephes. 3. Et c'est une chose étrange que nos adversaires n'ont point veu cette analogie, & cette similitude au Sacrement de la Cene, mais se vont imaginer de manger, & de boire Jesus-Christ de la bouche du corps, ne considerant point que l'Ecriture nous propose diverses similitudes des actions & des choses corporelles, pour nous représenter une communion spirituelle.

Nous ne devons point nous arrester à une plus qu'à l'autre, & ne devons rien conclure de charnel de l'une plus que de l'autre : car si tu veux presser une similitude, pourquoy ne presseras-tu l'autre ? & si pour ce que nostre communion à Jesus-Christ nous est représentée par les effets de la manducation des viandes, tu veux conclure que nous mangeons Jesus-Christ charnellement, pourquoy ne conclus-tu aussi, que puis que cette communion est de mesme représentée par la conjonction qu'ont les pierres en un édifice, avec le fondement, que nous sommes comme des cailloux, bastis & assemblez sur Jesus-Christ materiellement & corporellement.

IV. Mais l'Ecriture nous allegue encore d'autres similitudes pour cette communion,
à sça-

à sçavoir celle de la communion qu'ont au corps humain., *les membres avec le chef.*

1. Cor. 12. 27. *Vous esiez le corps de Christ & ses membres chacun à son endroit*, pour nous montrer que nous sommes incorporez en Jesus-Christ, & que c'est une étroite communion que nous avons avec luy, comme tous les membres du corps sont très-étroitement unis & conjoincts : & davantage que comme les membres, par la communion qu'ils ont avec le chef tirent leur vie du chef, ou de la teste, aussi nous tirons nostre vie spirituelle de Jesus-Christ, par la conjunction que nous avons avec luy.

V. Enfin nous avons la similitude des *entures des arbres*, l'Apostre disant Rom. 6. 5. que nous sommes faits une mesme plante avec luy, pour nous apprendre que comme la greffe tire sa nourriture du tronc sur qui elle est entée, aussi nous tirons la nostre de Jesus-Christ; mais davantage, que comme la greffe se lie & se nouë si étroitement avec le tronc, qu'avec le temps ils deviennent tous deux un mesme corps, & sont si bien unis, qu'on ne les sçauroit bien discerner : aussi nous sommes tellement unis & conjoincts à Jesus-Christ, que luy & nous sommes un, & c'est cela mesme que Jesus-Christ nous mon-

montre en St. Jean chap. 15. v. 5. quand il dit qu'il est le sep & que nous sommes les sarmens, qu'il nous faut estre en luy comme les sarmens au sep.

C'est à ces deux dernieres similitudes que semble avoir regardé nostre Apostre en nostre texte en parlant de ceux qui sont en *Jesus-Christ*; à sçavoir, qui sont en luy, comme les branches en leur tronc, comme aussi voyons-nous que le Prophete Esaïe chap. 11. v. 1. appelle *Jesus-Christ* un jetton du tronc d'*Isai*, & un surgeon qui croist de ses racines, & St. Jean au 22. de l'Apoc. l'*arbre de vie*, pour nous montrer qu'il faut que nous soyons entez en luy, pour participer à sa vie.

Mais ici nous avons à remarquer, qu'il y en a qui sont en *Jesus-Christ*, en apparence seulement par la profession de sa verité, & par la communion extérieure à ses Sacremens. Ce sont ceux qui ne portent point de fruit, & sont coupez & jettez au feu: & ce n'est pas d'eux que parle ici nostre Apostre quand il dit, qu'il n'y a point de condamnation à ceux qui sont en *Jesus-Christ*. Mais c'est de ceux qui non par l'apparence extérieure seulement, mais en effect & véritablement sont inferez en *Jesus-Christ*, qui de luy tirent un suc de vie, pour porter fruit, qui sont con-

sur le chap. VIII. des Rom. v. 1. 49
conduits par l'Esprit de Dieu, & peuvent
dire avec l'Apostre au 2. des Galat. *Je vi
non point maintenant moy, mais Jesus-
Christ vit en moy.*

Voilà quant à la *verité* de cette com-
munion des fideles avec Jesus-Christ,
il nous en faut aussi voir la necessité
qui est telle que nous pouvons dire,
que sans cette communion il est impos-
sible que nous participions aux bénéfices
de Jesus-Christ. Car il n'en prend pas de
Jesus-Christ comme d'une terre, ou d'un
arbre, les fructs desquels nous pouvons
recevoir sans estre possesseurs & proprie-
taires du fonds. Pour posséder les biens
de Jesus-Christ, il faut posséder Jesus-
Christ, & pourtant au Sacrement de la
Cène, où nous avons les seaux de cette
communion, l'Apostre dit 1. Cor. x. 16.
*que le pain que nous rompons est la commu-
nion du corps de Christ, & que la coupe que
nous bénissons est la communion de son sang :*
il ne dit pas que ce soit la communion des
biens & des graces de Jesus-Christ seule-
ment, mais la communion de son corps &
de son sang, pour nous montrer que si son
corps n'est fait nostre, nous n'avons aucu-
ne part à son merite : & quant au baptes-
me nous avons veu ci-dessus que l'Apostre
dit, que nous y *vêstons Jesus-Christ*, pour
C nous

Gal. 3.
27.

nous montrer qu'avec les biens de Jesus-Christ, à sçavoir avec la vertu de sa mort & de sa resurrection, nous recevons aussi Jesus-Christ mesme. Et pourtant le Prophete Esaïe chap. 9. dit que *l'enfant nous est né & que le fils nous est donné*, & Jesus-Christ en St. Jean chap. 6. v. 53. *En vérité, en vérité je vous dis, que si vous ne mangez la chair du fils de l'homme, & ne beuvez son sang, vous n'aurez point la vie en vous-mesmes.* Voilà la necessité que nous avons d'estre unis à Jesus-Christ, afin de tirer de luy ses bénéfices, & c'est ce que Jesus-Christ montre encore au 15. de St. Jean, quand il dit *demeurez en moy & moy en vous, comme le sarment ne peut en luy-mesme porter fruit s'il ne demeure au sep, ni vous aussi semblablement si vous ne demeurez en moy: Car hors de moy vous ne pouvez rien faire: où vous voyez qu'il distingue nostre communion avec luy d'avec le fruit que nous en recevons, comme la cause d'avec son effect.* Aussi l'Apostre 1. Cor. 1. 30. pour montrer que Jesus-Christ nous a été fait de par Dieu sapience, & justice, & sanctification, & redemption, dit *premièrement que nous sommes en luy.* Et certes comme en la nature, les accidens ne sont point sans leur sujet, aussi la vertu de Jesus-Christ n'est pas sans la personne,

&c

sur le chap. VIII. des Rom. v. 1. 51
& à cela tendent les similitudes que l'Ecriture allegue.

I. Celle du *mariage*. L'Apostre dit que nous sommes chair de la chair de Jesus-Christ, & os de ses os, pour représenter outre la communion de ses biens, nostre conjunction à sa nature humaine. Et de fait l'homme par le mariage, n'espouse pas seulement les biens & les bonnes graces d'une femme, mais aussi son corps: ainsi Jesus-Christ s'alliant par mariage spirituellement avec nous, n'a pas seulement épousé nostre péché & nos infirmités pour s'en charger, & nous en délivrer par la satisfaction qu'il en a faite, mais même nostre propre nature, aussi de nostre côté en cette alliance nous n'avons pas seulement épousé sa justice, ses graces & les bénéfices, mais aussi son corps & la personne.

II. Quant aux viandes, elles ne nous nourrissent point qu'estans unies & jointes à nostre corps: ce qui nous apprend que le Seigneur employant cette similitude, nous a voulu montrer la nécessité de nostre conjunction au corps de Jesus-Christ, selon que Jesus-Christ dit Jean 6. *En vérité je vous dis que si vous ne mangez la chair du Fils de l'Homme, & ne beuvez son sang, vous n'aurez point la vie en vous*, Au même but tendent les similitudes, & des

membres au corps, & des plantes : car comme les membres ne tirent point leur vie du chef, s'ils ne sont unis & conjointés au chef, & que les branches doivent par mesme nécessité estre unies à leur tronc & à leur racine, autrement elles n'en tirent point de suc : aussi dit Jesus-Christ, Jean 15. demeurez en moy & moy en vous. Comme le sarment ne peut de luy-mesme porter de fruit s'il ne demeure au sep, ni vous aussi semblablement si vous ne demeurez en moy.

C'est ce que nous voyons encore par la comparaison que l'Apôtre St. Paul fait au cinquième des Romains, de deux hommes, de l'un desquels est provenu le péché, & de l'autre la justice, à sçavoir d'Adam & de Jesus-Christ : car comme par la desobéissance d'Adam nous avons été constitués pecheurs, parce que nous étions en luy ; aussi faut-il que nous soyons en Jesus-Christ, afin que par son obéissance nous soyons constitués justes, & selon qu'il est dit 2. Cor. 5. que nous sommes justice de Dieu en Jesus-Christ. Dieu dit l'Apôtre a fait celuy qui n'a point connu péché estre péché pour nous, afin que nous fussions justice de Dieu en luy. Et au 1. chap. des Ephes. il dit que Dieu nous a rendus agréables en son bien-aimé, pour nous faire voir

voir que cette communion est le fondement de tous les bénéfices que nous recevons de Jesus-Christ.

C'est ce qui paroîtra en nostre Justification & en nostre Sanctification. En la *Justification*, car comme le fidele tout le temps qu'il est en cette vie, est coupable de plusieurs pechez, & doit dire tous les jours, pardonne nous nos offentes: il est impossible, que Dieu duquel le jugement est selon verité, le repete juste & irrépréhensible, sans tache ni ride, si ce n'est en le considerant en un autre qu'en luy, à sçavoir en Jesus-Christ, comme membre de son corps, pour avoir par une juste imputation part à la justice, & à la perfection du chef auquel il est joint. Car comme il n'y a que Jesus-Christ qui ait parfaitement accompli la loy, il faut donc par nécessité que nous soyons joints & unis à luy, afin que l'obéissance d'un seul nous soit communiquée. Et quant à la *Sanctification*, comme la teste ne vivifie que ses membres, de mesmes nous ne pouvons estre vivifiés par Jesus-Christ, si nous ne sommes en effet ses membres unis à luy & en luy. Et c'est ce que l'Apostre 1. St. Jean 5. nous enseigne quand il dit, Dieu nous a donné la vie éternelle & cette vie est en son Fils, qui a le Fils a la vie, qui n'a point

le Fils de Dieu n'a point la vie. En cette communion consiste la richesse du fidelle, c'est que possédant Jesus-Christ, il possède toutes choses en luy, en luy en qui sont cachez les tresors de sagesse & de science, & de toutes les graces & les gloires du salut. Ici aussi se voit l'amplitude de la bënëfice du Seigneur, que non seulement il nous donne le vin de sa vigne, & le froment de son champ, mais aussi la vigne & le champ mesme, afin que considerans que Dieu nous donne son Fils, nous disions avec l'Apostre au 8. des Rom. Comment ne nous donnera-t-il aussi toutes choses avec luy? Or en cette communion nous avons à considerer, que c'est par la nature humaine de Jesus-Christ que nous avons communion à la nature divine, & que Jesus-Christ est nostre Emmanuel, ou Dieu avec nous. Car la nature humaine est le canal par lequel la nature divine se communique à nous, avec toutes ses graces. Jadis Dieu ne se communiquoit à son peuple, que par l'Arche & en l'Arche de l'Alliance. Or cette Arche estoit la figure de la nature humaine de Jesus-Christ, en laquelle habite toute la plenitude de la Deité corporellement, pour nous montrer que par elle nous avons communion à toute la personne de Jesus-Christ. Aussi est-ce cette nature
par

par laquelle Jesus-Christ nous est premièrement donné à connoître, en laquelle il a souffert & porté la peine de nos pechez. Et comme par la nature humaine de Jesus-Christ nous obtenons communion avec sa divinité; aussi par la communion à la personne de Jesus-Christ nous obtenons communion avec le Pere, comme le montre l'Apostre St. Jean au commencement de sa premiere Epistre, *Ce que nous avons vu de nos propres yeux, & ce que nous avons ouï, & que nos propres mains ont touché de la parole de vie, laquelle estoit avec le Pere, & qui nous a été manifestée, nous vous l'annonçons, afin que vous ayez communion avec nous, & que nostre communion soit avec le Pere & avec son fils Jesus-Christ. Et c'est à ce propos que l'Apostre dit Hebr. 7. 25. que nous approchons par Jesus-Christ: & Jesus-Christ en St. Jean dit chap. 14. qu'il est le chemin, la verité & la vie, & que nul ne vient au Pere sinen par luy.*

Quant aux moyens de cette communion, il est nécessaire que nous les considerions. Car ce n'est pas de nature que nous sommes en Jesus-Christ, puis que l'Apostre dit Eph. 2. v. 3. *que nous estions de nature enfans d'ire, v. 12. hors de Christ.* L'Ecriture nous propose deux moyens, & comme deux liens qui nous unissent à Jesus-Christ, & nous

mettent en luy, à sçavoir un qui est de luy à nous, & l'autre de nous à luy. De luy à nous c'est son Esprit, & de nous à luy c'est la foy. Car de sa part il espend son Esprit sur nous, comme St. Paul le montre 1. Cor. 6. 17. quand il dit que ce luy qui est ajoint au Seigneur est un mesme Esprit avec luy, & au ch. 12. v. 13. nous avons tous été baptisez en un mesme Esprit, pour estre un mesme corps. Et Eph. 2. 22. En qui (à sçavoir en Jesus-Christ) vous estes ensemble edifiez pour estre un tabernacle de Dieu en esprit: cet Esprit estant comme le ciment en ce saint edifice: & au 8. des Rom. Si quelqu'un n'a point l'Esprit de Christ, celuy-là n'est point à luy. Cet Esprit est comme l'ame qui conjoint tous les membres du corps avec le chef, & c'est en ce sens que l'Apostre 2. Cor. 13. après la grace de Jesus-Christ, & la dilection de Dieu, ajousté la communion du Saint Esprit. 1. Jean 3. 24. Par ceci connoissons-

Et
1. Jean
4. 13.
nous que le Seigneur demeure en nous & nous en luy, sçavoir par l'esprit qu'il nous a donné.

De nostre part nous embrassons Jesus-Christ par la foy que le St. Esprit produit en nous, afin que reciproquement nous le recevions dans nos cœurs, par les mouvemens de nostre foy, comme de son costé
il

il s'unit à nous par son Esprit, selon que l'Apostre dit au 3. des Eph. *Que Jesus-Christ habite en nos cœurs par la foy.* Et d'icy nous apprenons comment c'est qu'il est dit que nous sommes *justifiez par la foy*, non comme estant une œuvre ou qualité de quelque merite, mais comme estant l'instrument & le moyen, c'est à sçavoir parce que nous unissant & conjoignant à Jesus-Christ, elle fait que sa justice est réputée nostre, & est comme la main par laquelle nous la recevons, comme le vaisseau par lequel nous puissions dedans luy les graces & les bénédictions.

La consideration des moyens de cette communion nous montre que nostre communion avec Jesus-Christ se fait spirituellement, puis que c'est par l'Esprit de Dieu, & par la foy, & non charnellement, ou corporellement par la conjonction locale de son corps avec le nostre, comme prétendent nos adversaires. Cette conjonction à Jesus-Christ à l'égard des personnes qui sont conjointes, est *substantielle & corporelle*, car nous sommes unis au vrai & propre corps de Jesus-Christ nostre Seigneur, à sa propre substance : mais quant à la maniere elle est purement *spirituelle*, puis que c'est non par un attouchement charnel, corporel & local, mais par le Saint

Esprit & par la foy qu'elle se fait. Car nous sçavons que son corps est aux Cieux, mais c'est-là que nos cœurs eslevez l'embrassent par la foy, la foy estant une substance des choses qu'on espere, & une demonstration des choses qu'on ne voit point. Et quant au St. Esprit, ne doutons point que puis qu'il remplit le ciel & la terre, qu'il ne soit suffisant pour nous conjoindre au corps de Jesus-Christ, quoy qu'éloigné localement de nous. Car comme vous voyez qu'au corps humain la teste & les pieds sont esloignez l'un de l'autre, & ne sont pas en même lieu, & néantmoins nous disons qu'ils sont conjointts, parce que l'ame qui est en tout le corps, est le lien qui les unit, nonobstant la distance qui est entre deux: à plus forte raison dirons-nous que l'esprit qui vient de Jesus-Christ jusques à nous, nous unit & nous conjoint à luy, sans que cette conjonction soit empêchée par la distance des lieux qui sont entre deux. Car si nostre ame peut conjoindre les parties du corps esloignées, combien plus le pourra le St. Esprit au corps mystique de Jesus-Christ, puis que son *essence* & sa *vertu* sont *infinies*, & que c'est comme l'ame en ce corps mystique espandue du chef qui est aux cieux, sur les membres qui sont encore sur la terre.

De

De mesme la similitude du mariage nous montre qu'il n'est point besoin de présence charnelle & locale pour cette communion. Car comme le mary & la femme qui ne sont qu'une chair & un corps, ne sont pas tousjours ensemble en un mesme lieu, mais sont quelquefois séparés les uns des autres de cent ou deux cents lieux, & toutefois l'union demeure inviolable, estans tousjours une chair: ainsi bien que Jesus-Christ & nous soyons esloignez quant aux lieux où sont nos corps, si sommes-nous très-étroitement conjointés comme mesme chair & mesmes os. Ainsi il n'y a rien qui puisse empescher que nous ne soyons en Jesus-Christ, par la communion; & de son corps & de toute la personne, & qui nous puisse empescher de conclure asseurement qu'il n'y a nulle condamnation contre nous, encore que nous soyons au monde, & comme absens du Seigneur. Concluons ce point par les usages qui nous en reviennent.

I. Nous voyons ici contre nos adversaires de l'Eglise Romaine quelle est la maniere de nostre Justification. Ils tiennent l'imputation de la justice de Jesus-Christ, pour une justice imaginaire & frivole. Mais pour ne parler point des textes exprés de l'Ecriture, comme du 4. ch. des Rom. où

l'Apostre dit, *Que David déclare la beatitude de l'homme, à qui Dieu alloue la justice sans œuvres* ; ici nous voyons évidemment qu'elle a ses fondemens fermes & solides, car puis que nous sommes *en Jesus-Christ*, comme ses membres, comme chair de sa chair & os de ses os, que luy & nous ne sommes qu'un, il est nécessaire que la justice soit devant Dieu réputée pour nostre, comme si nous mesmes en la personne avions comparu devant Dieu. Et c'est ce que nous voyons par la consideration d'Adam, car si nos adversaires nous confessent que le peché d'Adam est nostre par imputation, pource que nous *viuons en luy*, pourquoy puis que nous sommes en *Jesus-Christ*, la justice ne sera-t-elle nostre en la mesme façon ? Davantage par cette communion nos pechez ont esté imputez à *Jesus-Christ*, selon que dit l'Apostre 2. Cor. 3. *qu'il a esté fait peché pour nous* ; & le Prophete Esaïe au 53. de ses Révelations, *que le Seigneur a jeté sur luy l'iniquité de nous tous*. Comme vous voyez, Levitique 16. 21. en la figure du bouc Hazazel, le Souverain Sacrificateur posant ses mains sur la teste du bouc, confessoit sur luy toutes les iniquitez des enfans d'Israel & les mettoit sur la teste du bouc, & il portoit sur ses épaules leurs iniqui-

142., ainsi. St. Pierre dit que Jesus-Christ a porté nos pechez en son corps sur le bois. Si donc nos pechez ont esté imputez à Jesus-Christ, parce que nous étions en luy, il est aussi necessaire que sa justice nous soit imputée pour la mesme raison. Car Dieu pourroit-il par cette communion, réputer nos pechez appartenir à Christ, & les luy imputer comme siens, puis, qu'ayant satisfait à Dieu, il ne reputast pas sa satisfaction pour nostre, & pourtant l'Apostre ^{2. Cor. 5. 21.} dit que. *Dieu a fait celui qui n'avoit point connu le peché estre peché pour nous, afin que nous fussions justes de Dieu en luy, montrant qu'en mesme maniere qu'il a été fait peché, à sçavoir par imputation, en mesme maniere aussi nous sommes justes de Dieu en luy.* Ici est très-considerable ce que dit St. Paul Eph. 2. 5. que *Dieu nous a vivifiés ensemble avec Christ, & nous a ressuscitez ensemble, & nous a fait seoir ensemble es lieux celestes en Jesus-Christ.* Car il montre que Dieu par la communion que nous avons avec Jesus-Christ nous a réputez avoir satisfait, Jesus-Christ satisfaisant, comme Christ ressuscitant & s'asseyant es lieux celestes en luy. Ici est le fondement solide de nostre consolation, car déstitué que tu es d'une propre justice, étant en Jesus-Christ, tu as celle de Jesus-

Christ, & coupable en toy-mesme de malédiction, tu t'en trouve exempt & déchargé en luy qui a été fait malédiction pour toy. Et ici prétende qui voudra de subsister devant Dieu, par la perfection de ses œuvres, & cherche qui voudra le mérite de sa propre justice. Pour nous, nous sortons hors de nous-mêmes, & renonçons à nos prétentions de vertu, pour nous réfugier dans Jesus-Christ, & nous y plonger dans son sang, afin que nous ne soyons trouvez, en nous-mêmes, ayans nostre propre justice qui est de la Loy, mais celle qui est de Jesus-Christ par la foy. Ici dirons-nous contre l'ire & le jugement de Dieu: Nous ne nous présentons pas, ô Dieu, devant toy comme enfans d'Adam, mais comme les membres de ton Fils bien-aimé. Luy & nous ne sommes qu'un, peux-tu intenter accusation contre nous qui sommes en luy, que tu ne l'intentes contre luy? Pourrois-tu condamner les membres, sans préjudicier aussi au chef? Arracherois-tu du corps de Jesus-Christ ses membres bien-amez pour les jeter au feu? Luy & nous sommes ton Christ, donc aussi l'object de ta grace & de tes faveurs.

II. Pour nostre *Sanctification*, ici a lieu l'avertissement de l'Apostre 2. Cor. 5. 17.

Si

Si quelcun est en Christ qu'il soit nouvelle creature. Car pensez-vous que le corps du Fils de Dieu, soit un corps plein de membres souillez? & penſes-tu avoir cet avantage d'estre en Jesus-Christ, pendant que ta vie tesmoigne ta souilleure & ta corruption? Es-tu en Jesus-Christ un membre pourri qui deshonores ton chef, par l'infection de tes actions, & qui par le regne du peché en toy montres que ta communion est avec Satan & avec ses Anges? Dieu est lumiere dit St. Jean ch. 1. *si nous disons que nous avons communion avec luy, & nous cheminons en tenebres, nous mentons & ne nous portons point en verité.* Ici s'efforcera le fidele d'amender de jour en jour sa vie & ses actions pour, enté qu'il est en Jesus-Christ, porter des fruiçts de cet arbre de vie, & se conformer par la pureté de ses moeurs à l'innocence, & à la sainteté de son chef. Je suis, dira-t-il, en Jesus-Christ, mais combien y a-t-il encore de choses en moy, qui par mon vice sont comme autant de rides & de taches, au corps mystique & sacré de mon chef? Il faut donc que maintenant je m'estudie à estre saint comme il est saint, afin que je ne sois de ceux qui ne portant aucun fruiçt seront coupez & jettez au feu.

Cette communion avec Christ nous oblige

ge particulièrement à une sainte communion avec nos prochains. Car sommes-nous les membres de Jesus-Christ si nous nous déchirons les uns les autres? & faut-il que les divisions aient lieu dans le corps mystique de Jesus-Christ, du Fils de Dieu, & que ce corps sacré soit par nos dissensions inferieur au corps humain, où tous les membres ont une mesme affection? Ici donc le fidele cherchera paix & union, comme avec Jesus-Christ aussi avec ses membres. Ceci mesme l'induera à charité envers ses freres, car s'ils sont en Jesus Christ en les assistant, il assistera Jesus-Christ mesme, qui promet de s'en rendre reconnoissant, disant, *puis que vous l'avez fait à un de ces petits qui croient en moy, vous me l'avez fait.*

III. D'ici naistront diverses consolations pour le fidele. Car il deffiera les efforts de Satan & du monde. Peut-il y avoir, dira-t-il, quelque dard enflammé du malin, qui puisse percer le fils de Dieu? Or je suis dedans luy : je suis donc à couvert contre tous ses efforts. Quel mal y a-t-il qui me puisse chercher en Jesus-Christ, & qui me puisse trouver dans une si seure cachette? Je conclurai donc que quoy qu'il m'arrive au monde, ce sont autant de bénédictions, lesquelles quoy que facheuses

au

au jugement de la chair, me sont adressées par la providence de Jesus-Christ, avec lequel j'ay communion. Ici, disent les fideles au Pl. 46. *Dieu nous est retraite & force, pourtant ne craindrons nous point, encore qu'on remuast la terre, & que les montagnes se renversassent au milieu de la mer, que les eaux vinssent à bruire & à se troubler.*

Toy donc qui te veux mettre à couvert contre tous maux, que ne vas-tu te mettre en Jesus-Christ? toy qui volontiers ne bastirois une tour de laquelle le sommet ^{Gen. XI. 4.} fust jusques aux Cieux, comme Nimrod ^{Gen. X. 10.} contre tes ennemis; ne vois-tu pas qu'il n'y a que le nom de l'Eternel, le nom de Jesus-Christ, qui soit une forte tour à laquelle le juste recourra & sera assuré? Ici le fidele s'assurera contre toute crainte sur la dilection de son Dieu. Nous lisons qu'Abraham nomma la montagne où il sacrifia son fils, du nom *l'Eternel y pourvoira*; & maintenant, ô fidele, que tu es en *Jesus-Christ*, en quelque lieu que tu ailles, Dieu ne pourvoiroit-il point à ceux qui sont en son Fils? Aussi le fidele se consolera en ses deffauts & en ses infirmitéz, car qui est ceki qui voulust deschirer un de ses membres pour quelque tache ou quelque vice qui y seroit survenu, mais plustost qui

qui ne taschast de le guerir? Aussi Jesus-Christ, encore que nous soyons sujets à beaucoup de deffauts, ne nous rejetera point, n'esteindra point le lumignon qui fume, & ne brisera point le roseau cassé, mais plustost il medecinera & guerira nos playes; car nul n'eut jamais en haine sa propre chair, mais chacun la conserve, & en a soin.

Encore une autre consolation qui nous revient de nostre communion avec Jesus-Christ, est, qu'il n'est pas insensible à nos maux; mais qu'estans en luy, nos afflictions sont les siennes: ainsi St. Paul au Coloss. 1. appelle ses afflictions, *afflictions de Christ*, estant membre de son corps mystique, à savoir de l'Eglise. Aussi voyez vous que Jesus-Christ voyant son Eglise persecutée en la terre, s'escrie du Ciel, Saul Saul, pourquoy me persecutes-tu? Et certes le Chef au corps humain, compatit à ses membres: si le moindre des membres souffre, il souffre aussi avec luy. Combien plus grande sera la compassion du Chef envers ses membres, au corps spirituel? Pour nous apprendre à nous adresser à luy en nos maux, avec asseurance: & comment ne nous orroit-il point, veu que nous crions dedans lui? ou ne nous verroit-il point, puis que nous sommes en lui? La femme oubliera-t-elle le fils de son ven-

ventre? Jesus-Christ ceux qu'il porte dans son cœur? mais, dit-il, qui vous touche, il touche la prunelle de mon œil.

Enfin le fidelle ici s'assemblera de sa communion glorieuse avec Jesus-Christ. Car si nous sommes en luy, si nous avons communion à son corps & à ses graces, n'aurons-nous point aussi nécessairement part à sa gloire? & s'il ne se reputé point accompli sans nous, sans doute aussi il veut que là où il est nous soyons aussi avec luy. Mais dès maintenant nous sommes en luy és lieux celestes, où nous serons en nos propres personnes, quand il nous aura fait entendre cette voix, Venez les benits de mon Pere, possédez en heritage le Royaume qui vous a esté préparé dès avant la fondation du Monde. AINSI SOIT IL.

P R I E R E.

Nostre Dieu & Pera nous te rendons grace du bien qu'il t'a plu de nous faire, en nous donnant de nous assembler en ton nom, pour ouïr ta parole. Donne nous, ô bon Dieu, par ton Esprit, de reconnoistre par elle, quelle estoit la misere de nostre condition: car nous estions de nostre nature étrangers de ta grace. Mais il t'a plu nous donner ton fils bien-aimé, nous faire membres de son corps & chair de sa chair

chair & os de ses os, pour participer à toutes ses graces, à sa justice & à son Esprit pour estre trouvez en luy revestus de sa justice, contre les malédictions de la loy, & participans de son Esprit, pour mortifier le vieil homme & le peché en nos membres. Fay, Seigneur, que si nous sommes conjointts à ton Fils par un mariage spirituel, que nous vivions comme son Eponse chaste & sans macule: que si nous sommes membres de son corps, qu'il nous vivifie par son Esprit, afin que nos mouvemens soyent par leur justice & pureté, conformes à ceux du Chef, que si nous sommes entez en l'arbre de vie, nous produisions des fruits de piété, de justice, de charité & de sainteté, qui te soyent agréables. Mais, ô Dieu, jusques à présent, nous n'avons pas donné des témoignages convenables, de la communion à laquelle tu nous appelles; car tu es lumière, & il n'y a en toy aucunes ténèbres, & néanmoins nous avons cheminé en ténèbres, nous avons produit, non des fruits de ton Esprit, mais des fruits de la chair & du sang; nous avons esté en toy, mais comme des membres pleins de corruption, qui t'avons deshonoré par l'iniquité de nos actions. Ici, Seigneur, nous nous présentons devant toy, avec humble confession de nos pechez, te prians, que puisque nous sommes en ton Fils, que tu nous imputes son obeissance & sa justice en remission des pechez

sur le chap. VIII. des Rom. v. 1. 69
chez, & que tu nous donnes son esprit, l'esprit
de ton Fils, qui nous regenere, nous console,
nous vivifie en nos ames, & qui enfin vivifie
nos corps par la glorieuse resurrection, afin
qu'après avoir vescu & estre morts & ressus-
citez en luy & par luy, nous vivions & ré-
gnions eternellement avec luy, contemplant sa
face avec joye, & en salut, Amen.



SER-